

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00334

TRANSFORMATIONS DE POSTES - RESSOURCES HUMAINES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECU EN PREFECTURE

Le 27 septembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180913-D20180033410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927



SAINT-ÉTIENNE

la métropole

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

TRANSFORMATIONS DE POSTES - RESSOURCES HUMAINES

Compte tenu des évolutions suivantes, relatives à :

- des ajustements d'organisation au sein de la Direction du Développement Territorial, du Musée d'Art Moderne et Contemporain et de la Direction des Ressources Humaines,
- des changements de filière faisant suite au repositionnement d'agents, préalablement validés par la CAP du 28 juin 2018,

les évolutions suivantes sont proposées :

Transformation de poste		
Ancienne situation	Nouvelle situation	Observations
Technicien Chargé de mission planification urbaine Direction du Développement Territorial Pôle Développement urbain Temps complet 1 poste	Ingénieur Chargé de mission planification urbaine Direction du Développement Territorial Pôle Développement urbain Temps complet 1 poste	Dans le cadre d'une vacance de poste, il est proposé de faire évoluer un poste de chargé de mission planification du cadre d'emploi des techniciens à celui des ingénieurs. L'organisation initiale de la direction, validée par le CTP en 2016, prévoyait une cotation de l'ensemble de ces postes en catégorie A. Compte tenu des transferts de personnels intervenus au 1 ^{er} juillet 2016, consécutifs aux transferts de compétences liés au passage en Communauté Urbaine, un agent avait été intégré sur le grade de technicien. Compte tenu de sa mobilité externe, il est proposé de recruter sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.
Attaché de conservation Médiateur culturel Musée d'art moderne et contemporain Pôle Attractivité et Développement du Territoire Temps non complet 80% 1 poste	Attaché de conservation Médiateur culturel Musée d'art moderne et contemporain Pôle Attractivité et Développement du Territoire Temps non complet 50% 1 poste	Il est proposé au Bureau de redéfinir la quotité de travail d'un médiateur culturel en CDI au MAMC, compte tenu de son cumul d'emploi avec un poste de professeur d'enseignement artistique à temps non complet 50% à l'ESADSE, en qualité de titulaire. Ce réajustement permettra de respecter le plafond réglementaire autorisé dans le cadre de ce cumul d'emploi

Médecin hors classe Médecin de prévention Direction des ressources Humaines Service Santé Prévention Social Pôle ressources Temps non complet 60% 1 poste	Médecin hors classe Médecin de prévention Direction des ressources Humaines Service Santé Prévention Social Pôle ressources Temps non complet 50% 1 poste	Il est proposé au Bureau de redéfinir la quotité de travail du médecin du travail, compte tenu de son recrutement à 50% par la Ville de Saint-Etienne. Dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole portant sur le service Santé prévention social, une continuité de service sera assurée entre les 2 collectivités.
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe Assistante administrative et comptable Direction de l'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation et Entrepreneuriat Service Entrepreneuriat Pôle Attractivité et Développement du Territoire Temps complet 1 poste	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Assistante administrative et comptable Direction de l'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation et Entrepreneuriat Service Entrepreneuriat Pôle Attractivité et Développement du Territoire Temps complet 1 poste	A l'issue du repositionnement d'un agent au sein de la direction ESRIE, initialement positionné sur la filière animation, il est proposé au Bureau de valider le changement de filière du poste cité en objet. Cette intégration directe a préalablement été validée par la CAP du 02 juin 2018. Elle est justifiée par une mise en cohérence des missions exercées avec le grade de l'agent
Adjoint d'animation Chargé d'accueil Direction des ressources humaines Pôle Ressources Temps complet 1 poste	Adjoint administratif Chargé d'accueil Direction des ressources humaines Pôle Ressources Temps complet 1 poste	A l'issue du repositionnement d'un agent au sein de la DRH, initialement positionné sur la filière animation, il est proposé au Bureau de valider le changement de filière du poste cité en objet. Cette intégration directe a préalablement été validée par la CAP du 28 juin 2018. Elle est justifiée par une mise en cohérence des missions exercées avec le grade de l'agent

Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Compte tenu de l'évolution des missions du responsable du Nautiform, validée par le CTP de mars 2016, il est proposé au Bureau de valider le changement de filière du poste cité en objet. Cette intégration directe a préalablement été validée par la CAP du 28 juin 2018. Elle est justifiée par une mise en cohérence des missions exercées avec le grade de l'agent
Responsable du Centre aquatique Direction sports et loisirs / Nautiform	Responsable du Centre aquatique Direction sports et loisirs / Nautiform	
Pôle Attractivité et Développement du Territoire	Pôle Attractivité et Développement du Territoire	
Temps complet 1 poste	Temps complet 1 poste	

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **se prononce sur les transformations de postes précitées,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder aux recrutements sur les postes précités, et le cas échéant, à signer les contrats d'engagement,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU